

Des bébés sur commande?

NON

au mariage et au
don de sperme
pour tous

mariage-pour-tous-non.ch



NON au « mariage pour tous » y compris l'accès au don de sperme

Personne n'a rien contre la protection juridique des couples de même sexe. C'est pourquoi nous avons introduit le partenariat enregistré en Suisse. Le « mariage pour tous » est toutefois lié au don de sperme pour les couples de lesbiennes et franchit ainsi des limites : Il conduit à l'absence légale d'un père et cimente un droit d'avoir des enfants. Une expérience sociale au détriment du bien-être de l'enfant !

Le mariage en tant qu'union d'un homme et d'une femme

Seule l'union d'un homme et d'une femme a en soi la capacité de transmettre la vie – c'est la différence fondamentale entre couples hétérosexuels et couples homosexuels. La loi sur le mariage est étroitement liée à la famille est donc fondée, entre autres, sur des différences fondamentales entre couples hétérosexuels et couples homosexuels. La loi sur le mariage est étroitement liée à la famille est donc fondée, entre autres, sur des différences fondamentales entre couples hétérosexuels et couples homosexuels.

Comme l'a récemment déclaré la Cour européenne des droits de l'homme, le mariage est une union entre un homme et une femme.

Protection déjà assurée par la loi sur le partenariat

Les personnes de tendance homosexuelle sont de mieux en mieux acceptées en Suisse. Comme expression de cette évolution et de la reconnaissance des couples non hétérosexuels, la loi sur le partenariat a été créée en Suisse. Celle-ci met les couples de même sexe pour ainsi dire sur un pied d'égalité avec les couples mariés homme et femme. La loi sur le partenariat a été créée en Suisse. Celle-ci met les couples de même sexe pour ainsi dire sur un pied d'égalité avec les couples mariés homme et femme.



Pour les enfants, c'est un avantage de grandir au côté d'un parent masculin ou féminin et de profiter de leur diversité et de leur complémentarité mutuelle. Les enfants ont besoin de racines et d'ailes – un environnement optimal leur offre une famille avec père et mère, dans la diversité vécue.

Non à l'absence légale d'un père !

AZ°~b VgM Z°edj gīdj h° YdcccZ° aux couples de lesbiennes un droit a \VāY Vkd gYZh Zc[Vci h#6 ch!° j cZ[Vj hZ°b VZ Yj °e gZhi° Y Xgi Z°eVgā/al^/A] db b ZZhi° réduit au rôle de simple fournisseur de sperme, sans assumer de gzhedchWb ZckZghāZc[Vci b h° au monde.

En outre, la loi lui interdit même de s'occuper de l'enfant. Le don de sperme pour les couples de les- VZccZhiegkZ YdcX°a \Vāzb Zci āzh° Zc[Vci hYj c°e g# j cZ° edfj Z° d āzhZc[Vci h b Vcfj Zci Y _ ° souvent de personnes de référen- XZh b VhXj āZ h° a Xda!°ab VZ° Yj cZ hdx^ i hVch°e gzhZg/Vch° cimentée.

Les enfants ont le droit d'avoir un père et une mère

æYhXj iWāZ°/8Zhi j cZ°g Vā hdxV- ā!fj Vj dj gY j ^Y _!YZ°cdb VgYj m Zc[Vci h\gY hZci hVch°e g#8Zā° fait toutefois une différence si les Zc[Vci hYd kZci gZcdcXZgM °e gZc° raison d'événements fatals, comme j cY X hēg b Vj g!dj h°aWVZcXZ° YZ°e gZhi°ciZci dcccZā#

6kZXā°~b VgM Z°edj gīdj h°!ā° Yglh°YZ YdcccVigZāj ge gVbāh^ fj ZZhi [dcYVb Zci Vāzb Zci gZj h ° Vj mZc[Vci h j hfj °a \ZYZ°&- Vch# AZhZc[Vci hōj] VāZci \gYcYgMkX° āj ge gZi āj gb g#AVYk hdc° délibérée de la parentalité sociale et Wbāh fj Zfj ^Vāzj h j āZVj YdcYZ° sperme ne tient pas compte de ce droit de l'enfant.

Soutenez notre campagne

www.mariage-pour-tous-non.ch

HedchdghZo°Zckd^YZ^XZi g/Mi
YVj igzhb c\Zzh/

www.prospectus-partout.ch

Inacceptable : Le « mariage pour tous » contrevient à la Constitution

En Suisse, les lois ne peuvent pas contredire la Constitution fédérale. Or, avec le « mariage pour tous », c'est précisément le cas : L'art. 119 de la Constitution fédérale n'autorise la procréation médicalement assistée pour les couples hétérosexuels qu'en cas d'infertilité ou de risque de transmission d'une maladie grave. Désormais, les couples de lesbiennes auront accès au don de sperme, bien que de fait, ils ne soient ni stériles ni gravement malades. C'est une violation de la Constitution ! En outre, jusqu'à présent, même le Conseil fédéral faisait référence au mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme. Une modi-

Xi^lc^Xdchi tj i^lccZaZhi° \VZb Zci^c XZhvG^edj gb dY^Zga/Y c^l^lc^Yj^b VgMZ^

Impressum : Comité de votation « Non au mariage pour tous », case postale 124, 6017 Ruswil

Les hommes sont les meilleurs pères !